



FNAMA
Fédération Nationale
des Associations de Médecins Agréés

Monsieur Christian JACOB
Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
72, rue de Varennes
75700 PARIS 07SP

Lyon, le 26 décembre 2006

Objet : Temps partiel thérapeutique – article 24 Quinquies

Monsieur le Ministre,

Lors des 6èmes Journées Nationales de la Médecine Agréée réunissant de Bordeaux 250 médecins agréés, un atelier a travaillé sur le thème de l'extension des possibilités de temps partiel pour raison thérapeutique après congé ordinaire de maladie. Cette réflexion s'inscrivait dans le contexte du projet de Loi de modernisation de la fonction publique qui et plus particulièrement de l'article 24 quinquies adopté par l'Assemblée nationale en 1^{ère} lecture le 28 juin 2006.

Cet article offrait une avancée très intéressante en transformant le mi-temps thérapeutique en temps partiel pour raison thérapeutique en le rendant possible après 6 mois de congé ordinaire de maladie. Cependant les détails concernant son attribution ne nous semblaient pas très adaptés aux réalités médicales que nous rencontrons dans notre exercice quotidiens tant en consultation qu'au niveau des comités médicaux.

Suite au travail de réflexion de l'atelier et au débat en séance plénière lors des 6èmes Journées Nationales de la Médecine Agréée, nous avons formulé des propositions que vous trouverez ci-jointes accompagnées d'un argumentaire. Celles-ci ont été partiellement reprises par l'amendement n° « 71 rectifié » déposé par Mme PROCACCIA dans le cadre de l'examen du projet de loi par le Sénat le 21 décembre 2006.

Le Sénat n'a pas accepté l'amendement proposé et a adopté de l'article 24 quinquies en l'état. J'ai toutefois noté dans la retranscription du débat que vous souhaitiez une « approche globale » sur ce sujet.

Notre association se propose d'y participer et se tient à disposition de vos services pour une réflexion plus approfondie sur ce thème, comme sur d'autres sujets d'ordre médico-administratif. En effet les associations de médecins agréés, observateurs privilégiés dans ce domaine, peuvent faire partager leur expérience de terrain, colligée lors de rencontres qui réunissent généralistes et spécialistes de toutes régions, dont beaucoup siègent dans les comités médicaux et les commissions de réforme ou encore travaillent au sein de grandes administrations.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Dr Bernadette SYSTCHENKO
Présidente de la FNAMA

Fédération Nationale des Associations Régionales de Médecins Agréés
Service de Médecine Statutaire
HÔTEL DIEU porte 26

1, place de l'Hôpital - 69288 LYON cedex 02

☎ : 04 72 41 33 31-Fax : 04 72 41 39 25

Mail : bernadette.systchenko@chu-lyon.fr